

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°02/2025 du 3 octobre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 septembre 2025,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Pascale Bantegnies est affectée à temps complet, au pôle aménagement et développement territorial – direction accompagnement des territoires – mission canal Seine Nord Europe à compter du 1^{er} novembre 2025, pour exercer les fonctions de cheffe de mission.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 27 octobre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline
MEZIERE
Directeur adjoint des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Pascale Bantegnies (1399)
- DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des achats et de l'accompagnement juridique
- SG PADT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai. Le délai de recours contentieux est de deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Amplification de son affichage
062-226200012-20251027-PH1399VO112025-
délai de recours contentieux : 2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025